

COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE
4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE

PREFECTURE MARITIME
DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

**DÉCISION CONJOINTE PORTANT PUBLICATION
DU PLAN DE BALISAGE DE LA COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE PLAGE**

Le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX
Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Monsieur le Maire de la Commune de Merville-Franceville plage,

Vu l'arrêté du préfet maritime n° 41/2020 du 27/07/20 réglementant la navigation et les activités nautiques dans la bande maritime littorale des 300 mètres bordant la commune de Merville-Franceville ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP du 05 janvier 2022 du préfet de la Manche et de la mer du Nord, portant délégation de signature au titre de l'action de l'État en mer ;

Vu l'arrêté municipal n° P-2022/003 du 7 juin 2022 réglementant la police et la sécurité de la plage de Merville-Franceville plage ;

Vu le Décret n° 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées,

DECIDENT

ARTICLE 1 : Le plan de balisage du littoral de la Commune de Merville-Franceville plage est composé de :

- ✓ L'arrêté du préfet maritime n° 41/2020 , réglementant la navigation et les activités nautiques dans la bande maritime littorale des 300 mètres bordant la commune de Merville-Franceville plage ;
- ✓ L'arrêté municipal n° P-2022/003 du 23 mai 2022 réglementant la police et la sécurité de la plage de Merville-Franceville plage.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet du département de Calvados ;
- ✓ Madame la directrice départementale des territoires et de la mer adjointe, déléguée à la mer et au littoral du Calvados.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée avec les arrêtés visés à l'article 1 au recueil des actes de l'administration dans le département de la Préfecture du Calvados.

Cherbourg, le 04 juillet 2022
Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Merville-Franceville plage, le 27 juin 2022

Le Maire Adjoint
Yves MOREAUX

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.
par délégation,
le commissaire en chef de 2ème classe Jean-Baptiste Arsa
chef de la division AEM

